



A l'attention des parents d'élèves ou de leurs
responsables légaux

Dossier suivi par : CG
Objet : Signalement des absences par SMS

Lomme, lundi 9 mars 2015

Madame, Monsieur,

Le protocole de traitement des absences évolue.

A partir du **lundi 16 mars 2015**, le service Vie Scolaire vous informera des absences de votre enfant par **SMS**. Nous utiliserons le numéro de téléphone portable que vous nous avez communiqué lors de l'inscription de votre enfant.

L'envoi par courrier sera maintenu pour les personnes qui n'ont pas de téléphone portable.

Un récapitulatif des absences et retards sera envoyé par courrier une fois par mois.

Je vous rappelle que pour toute absence, vous êtes invités à remplir un bulletin d'absence dans le carnet de correspondance (billet orange).

Ce bulletin est seul recevable comme justificatif écrit.

Les parents qui ne veulent pas être informés par SMS doivent me le faire savoir par courrier.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes plus sincères salutations.

La Conseillère Principale d'Éducation,
Madame C. GUILLEMOT

